



COMITÉ DE SUIMI
INTERREG V
OCÉAN INDIEN

6 & 7 DÉCEMBRE 2021

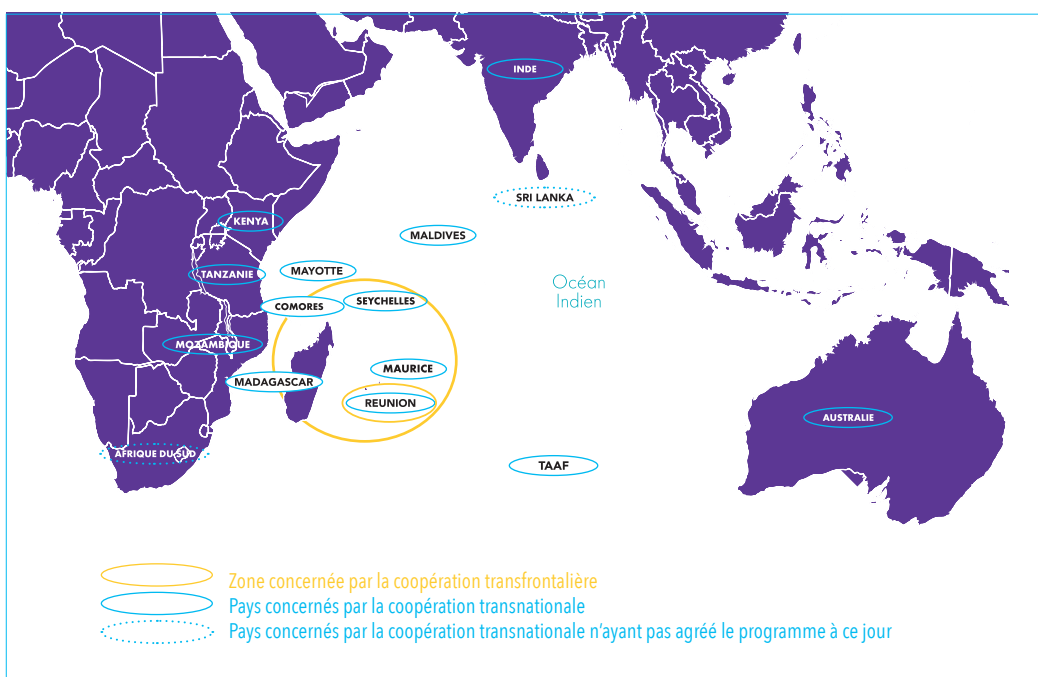
PRÉAMBULE

Le **programme Interreg océan Indien** est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de l'Union Européenne, dans l'objectif de renforcer les liens de coopération entre La Réunion et les pays de l'océan Indien et, de constituer ainsi un levier de co-développement dans la zone. La Région Réunion en est l'autorité de gestion, elle est donc responsable de la mise en œuvre de ces financements.

Conformément au règlement européen, le **Comité de Suivi du programme Interreg (CSI)** se réunit au moins une fois par an. Les fonctions du Comité de Suivi sont précisées dans l'Article 110 du Règlement UE n°1303/2013.

Le CSI examine l'avancement du programme Interreg océan Indien sous l'angle de son exécution, des progrès accomplis, des problèmes entravant sa mise en œuvre. Il approuve également les critères de sélection des opérations, les propositions de modification du programme et le plan d'évaluation. Cette année, le comité discute également de la préparation du prochain programme Interreg VI (période 2021-2027).

Jusqu'en 2016, le Comité National de Suivi, qui est le comité de suivi des programmes européens FEDER, FSE, FEAMP et FEADER pour La Réunion, intégrait également le programme Interreg. En 2016, avec le lancement des programmes européens de la période 2014-2020, les nouvelles dispositions réglementaires ont conduit à la mise en place d'un Comité de Suivi Interreg distinct du Comité National de Suivi. En effet, le règlement relatif à Interreg prévoit que les pays participants à ce programme sont membres de son comité de suivi. Il a donc, depuis 2016, une composition différente de celle du Comité National de Suivi.



Le Comité de Suivi Interreg se tient généralement à la même période que le Comité National de Suivi. Pour l'année 2021, il aura lieu les 6 et 7 décembre, à l'Hémicycle de l'Hôtel de Région.

Rappel : au titre de la période 2014-2020, La Réunion bénéficie de l'intervention de 6 programmes **communautaires pour un coût total de 3 263 582 933 € dont 2 176 391 546 € de fonds européens.**

Programme	Coût total (€)	Dotation UE (€)
FEDER	1 942 248 429	1 130 456 061
FSE	625 198 349	501 107 323
IEJ dotation déconcentrée 2018-2020	91 672 425	84 237 791
FEADER	514 000 000	385 500 000
INTERREG Océan Indien	TF ¹ 50 170 365 TN ² 24 132 462	42 644 802 20 512 585
FEAMP	16 160 903	11 932 984
TOTAL	3 263 582 933	2 176 391 546

1 Volet transfrontalier concerne la coopération entre La Réunion, Madagascar, Comores, Seychelles, Maurice

2 Volet transnational concerne la coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et Madagascar, Comores, Seychelles, Maurice, Tanzanie, Kenya, Inde, Australie, Mozambique, TAAF

SOMMAIRE

I. LE PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN

II. LA PRÉPARATION DU PROGRAMME INTERREG VI
OCÉAN INDIEN

III. QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS
PAR LE PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN



LE PROGRAMME INTERREG V Océan INDIEN



1/LE PROGRAMME INTERREG V Océan INDIEN

Le programme Interreg V océan Indien constitue la 3ème génération de programmes de coopération territoriale européenne dans l'océan Indien auquel participe La Réunion et le premier auquel participe Mayotte.

Il a été approuvé par la Commission Européenne le 23 septembre 2015 et sera clôturé en 2023.

Dotation coût total	Montant UE
74 302 828 €	63 157 387 €

Les financements européens représentent 85 % des financements octroyés au titre du programme Interreg. Les 15 % restants sont constitués de contreparties publiques nationales françaises (principalement la Région Réunion, Département de Mayotte, AFD, État...).

État d'avancement du programme Interreg V océan Indien au 30/10/2021

Depuis le démarrage du programme, en juillet 2016, 229 projets ont bénéficié d'une subvention du FEDER dans le cadre du programme Interreg, représentant un coût total de **73,4 millions d'euros, soit 99 % des financements disponibles.**

La dynamique de programmation est impactée par la crise sanitaire depuis 2020. Il est, en effet, difficile pour les porteurs de projets de prévoir des actions de coopération alors que les liaisons aériennes restent, pour la plupart, toujours fermées, et que certains pays ont instauré de longues périodes de quarantaine.

Les montants remboursés aux bénéficiaires s'élèvent à **28,5 millions d'euros, soit 38%** de la maquette. **La crise sanitaire a entraîné des difficultés de remontées de dépenses** par les porteurs de projets. Une grande partie des actions prévues en 2020 et 2021 n'ont, en effet, pas pu être menées comme prévu et ont été modifiées ou reportées. **Le seuil de dégageement d'office pour l'année 2021 devrait toutefois être franchi** avec une avance de plus d'un million d'euros grâce au travail important des bénéficiaires et des services de la Région.

Le programme Interreg océan Indien soutient des projets mis en œuvre avec des partenaires de la zone océan Indien, dans les domaines de :

- la recherche et l'innovation,
- le développement économique,
- la formation,
- la prévention et la gestion des risques,
- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.



LA PRÉPARATION DU PROGRAMME INTERREG VI OCÉAN INDIEN



2/ LA PRÉPARATION DU PROGRAMME INTERREG VI OCÉAN INDIEN

La Région Réunion a entrepris les travaux de préparation du prochain programme Interreg depuis mars 2020 avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Plusieurs phases de concertation ont été menées tout au long de l'année, avec les acteurs de La Réunion (contribution au diagnostic, ateliers, recueil de projets, séminaire de restitution) et les états de l'océan Indien (consultations aux phases de diagnostic, stratégie, contenu du programme). Plusieurs accords d'états tiers ont été obtenus au premier trimestre 2021 à l'issue de ces concertations (Australie, Maurice, Comores, Madagascar, Seychelles, Maldives, Tanzanie, Kenya, Inde). Les démarches sont toujours en cours avec l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Sri Lanka.

Le programme Interreg VI océan Indien devrait disposer d'un montant de FEDER de 62,2 millions d'euros. La Région est en attente des observations de la Commis-

sion Européenne sur le contenu de ce programme, qui pourrait être adopté au second semestre 2022.

Ce programme bénéficiera d'une simplification notable avec la suppression des volets transfrontalier et transnational en tant que programme de coopération entre des régions ultrapériphériques (RUP) et les états tiers voisins. Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, des modalités permettant une plus grande complémentarité avec les financements extérieurs de l'Union Européenne (NDICI) pourront être mises en place, de même que des possibilités de soutien à des projets de petite taille.



**QUELQUES EXEMPLES DE
PROJETS SOUTENUS PAR LE
PROGRAMME INTERREG V
OCÉAN INDIEN**



3/ QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE PROGRAMME INTERREG V Océan Indien

Tortues imbriquées de l'océan Indien (TimOI)

Ce projet porté par le Centre d'Étude et Découverte des Tortues Marines (CEDTM) vise à améliorer les connaissances sur les populations et l'habitat des tortues imbriquées afin de contribuer à la conservation de cette espèce marine, en danger critique selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). En favorisant les recherches conjointes sur les aspects biologiques et écologiques, ce projet est particulièrement novateur : il combine en effet une étude génétique de ces tortues marines et un suivi satellite de leurs déplacements.

Des campagnes d'échantillonnage de données génétiques et de déploiement de balises satellites sur les femelles en phase de reproduction seront opérées à Madagascar, aux Seychelles, à Mohéli (Comores) et à La Réunion.



© Kelonia



© IRD

Le Patrimoine Récifal de l'océan Indien entre nos mains (PAREO)

Le projet consiste à sensibiliser 100 classes de La Réunion, de Maurice et des Seychelles sur la protection des récifs coralliens. Cette sensibilisation est menée grâce à des outils ludiques et innovants : mallettes pédagogiques MARECO, prestations artistiques, plongées virtuelles.

Le projet permet la production d'outils pédagogiques, la formation des enseignants, la création d'une plateforme d'échanges et la mise en ligne d'un site internet dédié au projet pour sensibiliser et informer le plus grand nombre.

Les chercheurs de l'IRD ont pu présenter le projet à l'occasion du colloque de l'Association Western Indian Ocean Marine Science (WIOMSA) organisé à Maurice du 1er au 6 juillet 2019 et réunissant plus de 500 scientifiques spécialistes des questions marines et côtières de la région indianocéanique.



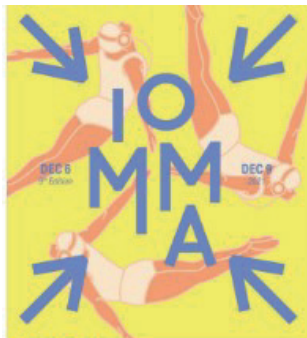
3/ QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN

Projet d'innovation et de recherche sur la qualité des produits agroalimentaires de l'océan Indien (QUALINNOV 2)

Ce projet porté par le CIRAD s'inscrit dans la continuité du projet INTERREG-V Qualinnov 1 et s'étend sur la période de 2018 à 2021. Il s'agit de proposer un cadre de coopération scientifique adapté à la demande des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires de l'Océan Indien, notamment sur les thèmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement économique pour la région Océan Indien, de l'innovation en agroalimentaire, et de la protection des consommateurs.



©CIRAD



©IOMMA

Marché des musiques de l'océan Indien - Indian Ocean Music Market (IOMMA)

Depuis sa création en 2015, le Marché des Musiques de l'Océan Indien permet la réalisation de rencontres professionnelles destinées à partager les savoirs-faire et créer des opportunités d'affaires dans le domaine musical.

Il comprend également des actions de formation dans les domaines de la régie, de l'environnement scénique, de la gestion de projet artistique et culturel et des échanges avec les partenaires de Madagascar, de Maurice, du Mozambique, des Seychelles. Les échanges artistiques et professionnels concernent également l'Australie, l'Inde, la Tanzanie et le Kenya.

L'Association Scènes Australes qui porte ce projet lance l'édition 2021 le 6 décembre prochain..



3/ QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN

Extension du Pôle de Protection des Plantes (3P)

Le pôle de Protection des Plantes (3P) du CIRAD, actuellement d'une surface de 810 m², est localisé à Saint-Pierre (Réunion) et sa construction s'est achevée en 2002.

D'importants travaux d'extension et d'optimisation de cette infrastructure se sont terminés en novembre 2021, dont la construction d'un hall biotechnologique de près de 400 m². Le programme Interreg V OI finance la construction de locaux tertiaires et de laboratoires (670 m² au total) destinés à l'accueil des chercheurs du CIRAD travaillant sur des projets de coopération et des chercheurs issus des organismes partenaires de l'océan Indien.



©CIRAD

+ D'INFOS

www.regionreunion.com

+ CONTACTS PRESSE

Tatiana CUVELIER 06 92 18 67 88